



Année Scolaire 2021/2022

FICHE STATUT DE L'ÉLÈVE

IDENTITE

NOM : NOM du responsable légal :

Prénom : Téléphone :

Future classe :

AUCUNE SORTIE n'est autorisée entre deux heures de cours quel que soit le statut de votre enfant.

Toute **demande** exceptionnelle de sortie d'établissement devra être formulée **par écrit sur le carnet de correspondance**.

Celle-ci sera soumise obligatoirement à l'accord du CPE.

Aucune sortie d'établissement ne pourra être autorisée suite à une communication téléphonique.

Veillez cocher le statut de votre enfant et son autorisation de sortie s'il est statut 1 ou 2. Si votre enfant est statut 3 celui-ci n'est pas concerné par les autorisations de sortie en cas d'absence d'un professeur

STATUT 1

EXTERNE

J'autorise mon enfant à SORTIR du collège pour toute absence PREVUE d'un professeur et seulement s'il n'a plus cours après

OUI

NON

STATUT 2

DEMI PENSIONNAIRE

SANS TRANSPORT SCOLAIRE

J'autorise mon enfant à SORTIR du collège pour toute absence PREVUE d'un professeur et seulement s'il n'a plus cours après

OUI

NON

ATTENTION seuls les élèves en STATUT 1 et 2 :

Peuvent ENTRER et SORTIR aux heures prévues par leur emploi du temps
C'est-à-dire une présence de la 1^{ère} à la dernière heure de cours de la journée.
(Sans obligation de permanence avant ou après les cours)

En cas d'absence IMPREVUE d'un professeur
L'élève **ne sera pas autorisé à sortir** avant l'heure qui est prévue à son emploi du temps

STATUT 3

DEMI PENSIONNAIRE

AVEC TRANSPORT SCOLAIRE

Présence au collège de sa descente du car dès 8h jusqu'à son embarquement dans le car à compter de 16h40